

OBJECTIF AUTONOMIE

LE MAGAZINE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA
CITOYENNETÉ ET DE
L'AUTONOMIE DU BAS-RHIN

N°2
DÉCEMBRE
2018



CDca

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'AUTONOMIE
DU BAS-RHIN

ALSACE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Bas-Rhin

L'USAGER AU CŒUR DE L'ACTION DE LA POLITIQUE AUTONOMIE

Un département **100% inclusif*** et **le plan d'urgence EHPAD** : voici

les deux priorités que notre département souhaite porter dans le cadre de son Schéma de l'Autonomie. Ce Schéma 2019-2023 est le fruit d'un travail collégial entre les usagers, leurs familles, les professionnels et les partenaires associatifs et institutionnels. Le travail est engagé depuis cet été.

Les groupes de travail, mis en place sur chaque territoire d'actions, ont dégagé plusieurs axes forts :

- Proposer des solutions alternatives et/ou complémentaires entre le domicile et l'institution
- Réfléchir à l'offre des Etablissements et Services Médicaux Sociaux (ESMS) de demain, inscrit dans le territoire et pouvant proposer une palette d'offres
- Travailler sur l'image et l'attractivité des métiers pour un meilleur accompagnement des personnes.

En écho à cette démarche menée par la Mission

Autonomie, les commissions du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), grâce à l'expertise et à l'engagement de ses membres, participent activement à la politique de l'Autonomie dans notre département.

Ce deuxième numéro d'Objectif Autonomie met en lumière l'accompagnement adapté pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en perte d'autonomie, ainsi qu'à la valorisation des métiers de l'aide à domicile et des professionnels en EHPAD.



Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.

MICHÈLE ESCHLIMANN
Présidente du CDCA

** Une organisation sociale est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise, pour offrir, au sein de l'ensemble commun, un « chez-soi pour tous », sans toutefois neutraliser les besoins, désirs ou destins singuliers*

LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP AU CŒUR DE LA DÉMARCHE « RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS »

Dans les suites du rapport Piveteau, la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous » ambitionne que toute personne en situation de handicap puisse, quelle que soit la gravité ou la complexité de sa situation, bénéficier d'une réponse accompagnée, en cohérence avec ses besoins et ses attentes. En plaçant l'usager au cœur de la démarche et en passant d'une logique de place à une logique de réponse coordonnée, la Réponse Accompagnée implique une coordination accrue entre les acteurs et

nécessite une refonte collective des pratiques. Dès janvier 2017, le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans la démarche en mettant en place, le dispositif d'orientation permanent. Ce dispositif permet, pour les situations qui l'exigent, d'élaborer des réponses co-construites à plusieurs acteurs, formalisées dans le cadre de plans d'accompagnement globaux (PAG). Concrètement, la cellule « Réponse Accompagnée Pour Tous » de la Maison Départementale des Personnes

Handicapées centralise les situations complexes identifiées par les partenaires puis les accompagne dans la recherche de solutions (en mobilisant par exemple des groupes opérationnels de synthèse quand cela s'avère nécessaire). Parallèlement, deux projets ont été engagés à l'égard de publics particulièrement concernés par le risque de rupture de parcours : les jeunes en aménagement Creton et les enfants en situation de handicap confiés à l'aide sociale à l'enfance. Si ces travaux se poursuivent

encore, il s'agit désormais d'avancer collectivement sur l'évolution de l'offre, l'implication des pairs et des usagers et le changement des pratiques. C'est avec la contribution de tous que ces chantiers pourront être menés : la MDPH, l'Agence régionale de santé, le Conseil départemental, l'Education nationale, les organismes de sécurité sociale, les services de l'Etat mais aussi l'ensemble des associations du champ du handicap, les services de psychiatrie et de pédopsychiatrie, et bien entendu des représentants d'usagers. A ce titre, le CDCA est associé au pilotage global de la démarche et plus spécifiquement aux travaux relatifs à l'implication des usagers et des pairs.

AURIANE ARNOUD
Chargée de Mission
Réponse Accompagnée pour Tous
Mission Autonomie



PASSER DE LA CRITIQUE À LA JUSTE RECONNAISSANCE

Les reportages critiques sont nombreux à propos des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

Il est vrai qu'il est nécessaire et judicieux de critiquer ce qui doit l'être. Les témoignages de familles dans les journaux montrent aussi les insatisfactions légitimes devant certaines prises en charge.

Ces critiques font aussi du mal à ceux et celles qui, œuvrant du mieux que possible, se voient mis dans le même sac que les « maltraitants ».

Faire un travail difficile moralement et physiquement et ne pas être reconnu, tel est le constat que font les professionnels de l'aide aux personnes dépendantes à domicile et en EHPAD.

Le niveau de rémunération ajoute une confirmation de la faible considération que la société accorde aux intervenants et à ceux et celles dont il s'occupent.

Un message clair devrait être entendu par tous, les soignants ont une part de responsabilité dans le cadre et les limites de leurs métiers, ils ne deviennent pas propriétaires « des personnes dont ils s'occupent ». Les personnes âgées dépendantes subissent leur situation de fragilités, d'incapacités et sont condamnés à recevoir l'aide d'autrui. Cette situation est une épreuve : ne plus pouvoir se déplacer, se nourrir, se laver... Quelle humiliation de ne plus pouvoir assurer ses besoins sphinctériens, on est au bout de l'intime.



Celui qui vous apporte une aide est à la fois le bienvenu et le malvenu car sa présence démontre l'incapacité, voire la déchéance.

Les familles font, pour la plupart, le mieux qu'elles peuvent. Lors de l'entrée en EHPAD, les sentiments se mélangent de façon complexe, culpabilité presque toujours, soulagement aussi, l'aspect financier peut créer aussi des tensions dans la fratrie...

Entre les trois protagonistes, soignant, personne âgée et famille que peut-il se passer, harmonie, jalousie,

compétition, désir de bien faire... tout est possible. Nous plaçons pour l'idée d'une alliance. Une alliance donnant et respectant la place de chacun. Cela nécessite un travail et des échanges, des temps de rencontres où chacun peut s'exprimer et aussi être entendu.

PROFESSEUR MARC BERTHEL
Président de la commission « Fin de vie »
du CDCA

CHRISTINE CHAUTRAND
Présidente de la commission « Vie à domicile et hébergement personnes âgées »

SYLVIE KELLER
Vice-présidente de la commission « Vie à domicile et hébergement personnes âgées »

“ FACILITER L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS EN PERTE D'AUTONOMIE QUELLE QUE SOIT LA NATURE DE LEURS BESOINS ” :

La Maia

Méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie

Le dispositif MAIA instaure un nouveau modèle d'organisation pour mettre en synergie les acteurs du champ sanitaire, social et médico social et :

► apporter une réponse harmonisée et coordonnée aux besoins de la personne permettant de favoriser, dans la mesure du possible, son maintien à domicile (soins, accompagnement, aides...),

- rendre plus lisibles les offres des services d'aide et de soin de proximité,
- simplifier les démarches nécessaires pour activer les dispositifs existants
- éviter les ruptures dans le parcours de soin et de vie,
- mettre en place un suivi renforcé pour les situations individuelles particulièrement complexes



CONTACTS :

A ce jour, quatre MAIA assurent un maillage de proximité sur l'ensemble du territoire alsacien, portés par le Conseil départemental du Bas-Rhin :

MAIA DE HAGUENAU-WISSEMBOURG :

03.69.33.24.45 - maia.haguenauwissembourg@bas-rhin.fr

MAIA DE MOLSHEIM-SCHIRMECK :

03.68.33.81.80 - maia.molsheimchirmeck@bas-rhin.fr

MAIA DE SAVERNE :

03.69.33.20.57 - maia.saverne@bas-rhin.fr

MAIA DE SÉLESTAT-OBERNAI :

03.69.33.80.74 - maia.selestatobernai@bas-rhin.fr

A venir début 2019 MAIA Eurométropole Strasbourg

FOCUS JURIDIQUE



PERSONNES ÂGÉES - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : VOS DROITS CHANGENT

A compter du 1^{er} janvier 2019 : Mise en place d'un recours amiable pré-obligatoire avant toute saisine des juridictions

La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle du 18 novembre 2016 réforme les différents types de recours existants et les juridictions compétentes. L'objectif est de favoriser la conciliation et les recours administratifs et de réserver aux juridictions les contentieux complexes qui n'ont pas trouvé d'issue favorable.

Ce qui change à compter du 1^{er} janvier 2019 : dans le domaine des personnes âgées et en situation de handicap, l'usager insatisfait de la décision administrative individuelle qui le concerne peut introduire un Recours Amiable Pré-Obligatoire (RAPO) auprès de la Maison de l'Autonomie ou de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ce recours devient un préalable indispensable avant de saisir le juge. Ce n'est qu'après avoir exercé un RAPO que

l'usager pourra saisir le tribunal compétent. Selon le type de droit ou de prestation sollicité, le tribunal compétent sera le tribunal administratif ou le tribunal de grande instance.

Les juridictions spécialisées en matière de protection sociale disparaissent et se fondent au sein du pôle social du Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence.

Ce qui ne change pas : l'usager peut solliciter une conciliation. Cette dernière est un mode alternatif de règlement des conflits, gratuit et rapide. Il s'agit d'une remédiation visant à trouver une solution d'entente.

VIRGINE AJAVON-ORSINI

Responsable de la Cellule Recours-Qualité
Mission Autonomie – CD 67

Les services de la MDA – MDPH sont engagés dans la mise en œuvre de cette réforme. Actuellement, l'ensemble des recours représentent environ 2% des décisions rendues.

FOCUS agenda

FÉVRIER 2019

› **14 février :** *Journée vie intime, affective et sexuelle - parentalité & filiation.*
Organisée par la Mission Autonomie à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

MARS 2019

› **Du 18 au 31 mars :**
Semaine d'information sur la santé mentale.

› **27 mars :** *Colloque autisme : de la maternelle à l'insertion professionnelle, construire des parcours inclusifs.*
Organisé par la Mission Autonomie, le Centre ressources autisme et l'éducation nationale à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

AVRIL 2019

› **2 avril :** *Journée du droit de vote des personnes en perte d'autonomie.*
Organisée par la Mission Autonomie, Reiactis (Réseau d'Etudes International sur l'Age, la Citoyenneté et l'Intégration Socio-démographiques) et l'ABRAPA à l'Hôtel du Département à Strasbourg.

› **30 avril :** *Troisième soirée de l'autisme : Autisme et insertion professionnelle.*
Organisée par la Maison de l'Autonomie, le Centre ressources autisme et l'éducation nationale à l'Hôtel du Département à Strasbourg

MAI 2019

› **2 mai :** *Conférence : « Ne mélange pas tout » particularités alimentaires de l'enfant autiste.*
Organisée par la Maison de l'Autonomie, le Centre ressources autisme à l'Hôtel du Département.



INFO+

Chargée de mission du CDCA à la Maison de l'Autonomie - LISE ROMAND : lise.romand@bas-rhin.fr - 03 90 40 23 55